

Document d'entrée en relation

Goodvest, SAS au capital de 2 516,07€, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 889 263 117 et a son siège social situé au 52 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS.

Tél : 01 89 20 31 67

Courriel : hello@goodvest.fr

Site internet : <https://www.goodvest.fr>

Goodvest est immatriculée au Registre Officiel des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 20007544 (<https://www.orias.fr>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** : dans le cadre de cette activité, Goodvest est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Goodvest est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : adresse courrier : 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Dans le cadre de son activité CIF, Goodvest travaille avec des partenaires sociétés de gestion dans le cadre de conventions de distribution ou d'accords contractuels de commercialisation de produits financiers, lui permettant de présenter et de recommander des instruments financiers gérés par des sociétés de gestion telle que Tikehau Capital, Ring Capital ou tout autre tout autre partenaire référencé.

A ce titre, Goodvest sera rémunéré sous forme de commissions ou rétrocessions, correspondant à une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Cette activité est contrôlée par l'AMF.

- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : dans le cadre de cette activité, Goodvest exerce l'activité de courtier en assurance. A ce titre, Goodvest n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Goodvest est membre de l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR.

Goodvest intervient dans le cadre de conventions de courtage et de distribution conclues avec des entreprises d'assurance et peut notamment présenter les contrats d'assurance et de capitalisation proposés par les établissements suivants : Generali Vie et Spirica.

Goodvest exerce son activité de courtier en proposant un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client et en respectant la législation en vigueur. Goodvest est rémunéré sous forme de commissions directement négociées auprès de leurs différents fournisseurs et partenaires.

- **MOBSP (Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiements)** : Goodvest exerce en tant qu'intermédiaire dans la catégorie de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiements et agit en vertu d'un ou plusieurs mandats non exclusifs délivrés par un ou plusieurs établissements de crédit ou établissements de paiement.

Goodvest intervient en vertu d'une convention de mandat non exclusif conclue avec l'établissement de crédit Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque (CFCAL-Banque).

Goodvest est rémunéré par une commission définie et versée par l'établissement de crédit. Cette commission est due, pour toute souscription d'un produit d'épargne par le client.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/fr> Coordonnées : 01 49 95 40 00.

A ce titre, Goodvest ne détient aucune participation directe ou indirecte, ni via une entité contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, supérieur à 10% du capital ou des droits de vote d'un établissement de crédit, une société de financement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique fournissant des services de paiement.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Goodvest (membre de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF) dispose conformément à la réglementation en vigueur d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière couvrant l'ensemble de ses activités réglementées.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et sont souscrites auprès de MATRISK Group, courtier d'assurance – 22, rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes (SARL au capital de 320 000,00€ - RCS Meaux 504 444 209 - ORIAS n°15 003 809) sous le numéro de police 028968A00.

Les montants de garantie sont les suivants :

	CIF	IAS	MOBSP
Capital garanti	600 000,00€ par sinistre et 600 000,00€ par période de garantie	2.000.000,00€ par sinistre et 2.500.000,00€ par période de garantie	500.000,00€ par sinistre et 800.000,00€ par période
Franchise	20% par sinistre avec un minimum de 1.500,00€ et un maximum de 4.000,00€	20 % par sinistre et un maximum de 4.000,00€	20 % par sinistre et un maximum de 4.000,00€.

Goodvest s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur <http://www.anacofi.asso.fr/> ou <https://www.anacofi.asso.fr/anacofi-cif/>

Goodvest prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à la Taxonomie) ;
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- Analyse de l'empreinte carbone de l'investissement telle que définie dans la méthodologie Goodvest ;
- Analyse de l'empreinte biodiversité de l'investissement telle que définie dans la méthodologie Goodvest ;
- Exclusion des industries néfastes telles que définies dans la méthodologie Goodvest.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

L'utilisation des données personnelles par Goodvest est encadrée par le Règlement Général sur la Protection des Données dit "RGPD" (règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016).

Les informations recueillies dans le parcours de souscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par Goodvest, en sa qualité de responsable de traitement, représentée par Joseph Choueifaty, en sa qualité de Président de Goodvest.

Ces informations sont recueillies afin de vous fournir un conseil adapté à vos besoins, de permettre la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage ainsi que de mesures de prévention en lien avec le contrat. À ce titre, elles pourront être utilisées à des fins d'études statistiques et actuarielles, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle et de surveillance du risque, et de respect des obligations légales, réglementaires et administratives. Ces informations pourront également être utilisées pour permettre la lutte contre la fraude.

Les informations recueillies dans le parcours de souscription pourront également être transmises à nos partenaires, responsables de traitements distincts, pour répondre à votre demande de souscription d'un placement et/ou d'un produit d'épargne et assurer sa gestion.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis archivées pendant un délai de 5 ans, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter Goodvest ou son Délégué à la Protection des Données:

- par mail : DPO - Antoine Bénéteau - dpo@goodvest.fr
- ou par courrier : GOODVEST - Conformité & Protection des données personnelles, 52 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'ensemble des informations relatives à la protection des données personnelles est disponible sur le site internet de Goodvest : <https://www.goodvest.fr/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees>

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à la réglementation, Goodvest dispose d'une politique structurée de gestion des conflits d'intérêts visant à identifier, prévenir et gérer tout situation susceptible de créer un conflit d'intérêts dans le cadre de ses activités. Cette politique couvre :

- les prises de participation internes à Goodvest ;
- la détention de parts, actions ou participations dans Goodvest par ses partenaires, notamment Ring Capital (SAS, au capital de 150 000,00€, RCS Paris 752 095 430 - 2 rue Favart, 75002 Paris)
- toute situation pouvant entraîner un conflit entre les intérêts de Goodvest, de ses partenaires, de ses clients ou de tiers.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Pour toute demande de réclamation, le service réclamation de Goodvest peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : 52 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris, France
- Par tél. : 01 89 20 31 67 ou par mail : hello@goodvest.fr
- Par mail sur la page web du site internet www.goodvest.fr, rubrique « contactez-nous »

Goodvest s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Si notre réponse ne vous convient pas, vous avez la possibilité de contester la réponse de Goodvest et de solliciter un réexamen de votre réclamation. La réclamation fera, alors, l'objet d'une seconde analyse par un interlocuteur différent de celui ayant notifié la décision.

En cas de désaccord avec la seconde réponse apportée, vous pouvez faire appel à un médiateur. Une demande de médiation pourra être sollicitée par écrit auprès du médiateur.

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités de MOBSP :

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Toute demande de médiation devra avoir été précédée d'une première démarche écrite auprès de Goodvest.

A_____, le _____

Le Client

Signature : _____

Joseph Choueifaty

Signature : _____